

SITE NATURA 2000 :
« VALLÉE DU GARDON DE MIALET »

Document d'objectifs du site Natura 2000 « de la vallée du Gardon de Mialet »
Compte rendu du comité de pilotage n° 2

Saint-Etienne-Vallée-Française, le 12 février 2010

■ **Personnes présentes :**

Benoit Patrice, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
Rouveyrol François, Adjoint au maire de Barre-des-Cévennes
M. Gerbal, Adjoint au maire de Saint-Germain-de-Calberte
Magaud Jean-Yves, Centre régional de la propriété forestière
Meffray-Daval Dominique, Direction départemental des territoires de Lozère
Lafont Jean-Pierre, Coopérative de la forêt privée de Lozère et du Gard
Dupuy Caroline, Communauté d'agglomération du grand Alès
Pinaud-Legny François, Mairie de Saint-Germain-de-Calberte
Delvallée Joseph, Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Gard
Tamagna Bruno, Office national de l'eau et des milieux
Moucot Claire, Groupement d'intérêt économique plante infuse
Imbert Jean, Adjoint au Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française
Crouzat Gérard, Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française
Flayol Jean, Chambre d'agriculture de Lozère et fédération départementale des syndicats d'exploitation agricole
Pfister Hubert, Président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, maire de Saint-Martin-de-Lansuscle
Girard Lise, Chambre d'agriculture de la Lozère
Sané Fabien, Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement
Cuilleret Anne-Lise, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons
Caraveo Florian, Fédération de pêche de la Lozère
Ausset Alain, Parc national des Cévennes
Abbou Françoise, Communauté de communes de la Vallée Borgne
Laporte Jean-Claude, Mairie de Mialet et président des défenses contre les incendies des basses vallées cévenoles
Martin Violaine, Maire de Saint-André-de-Lancize
André Michel, Président de l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Sainte-Croix-Vallée-Française
Martinez José, Garde pêche, association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Sainte-Croix
Faure François, Adjoint au maire de Moissac-Vallée-Française
Régné Jean-Baptiste, Syndicat forestiers privés du Gard et groupement de développement forestier du Gard
Benoit Jacky, Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Saint-Germain-de-Calberte
Galle Frédéric, Office national des forêts de Lozère
Dumas Jacqueline, Adjoint au maire de Saint-Jean-du-Gard
Lacombe Danièle, Adjoint au maire de Saint-Jean-du-Gard
Lacoste Christine, Conservatoire départemental des sites lozériens
Vialet Louis, Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Saint-Etienne-Vallée-Française
Lamande Nathalie, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon
Pigache Jean-Claude, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet
Bussière Christine, Agent de développement, communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons
Barbanson Bruno, Directeur du bureau d'étude cabinet barbanson environnement
Lejeune Romain, Bureau d'étude cabinet barbanson environnement
Jacquet Karine, Bureau d'étude cabinet barbanson environnement
Brosse Laurent, Bureau d'étude aqua-logiq
Fiorotto Anne, Bureau d'étude terra-sol
Capon Luc Chargé de mission Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet

■ **Personnes excusée :**

Monsieur Bloup, Mairie de Générargues

Ladrangue Béatrice, Service interchambres d'agriculture montagne méditerranéenne et élevage service d'utilité agricole de la montagne et union Languedoc-Roussillon des associations castanéicoles

Spirito Pierre, Comité départemental du tourisme de Lozère

ONCFS du Gard

Ferreux Marie-Pierre, Association marrons et châtaignes des Cévennes et du Haut –Languedoc

Marjollet Guy, Chambre d'agriculture du Gard

Monsieur Ternat, Fédération de chasse du Gard

Ouverture de séance

Jean-claude Pigache, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet ouvre la séance et après un mot d'accueil et de remerciement présente l'ordre du jour de la réunion :

- présentation du diagnostic écologique du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet,
- examen et validation du volume 1 du document d'objectifs (inventaire et analyse de l'existant, enjeux et objectifs de conservation),
- questions diverses.

Il confie ensuite la parole à Luc Capon pour présenter le diagnostic écologique du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Présentation du diagnostic écologique du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet

Luc Capon effectue une présentation du diagnostic écologique du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet comprenant les éléments suivants :

- rappel de Natura 2000,
- présentation du contexte et du périmètre du site,
- bilan des inventaires,
- limite des inventaires,
- état de conservation des habitats et des espèces et hiérarchisation des enjeux de conservation,
- acteurs locaux qui peuvent agir sur le maintien ou la réhabilitation de l'état de conservation,
- objectifs de conservation et objectifs transversaux,
- travail à venir en 2010, notamment le programme d'action à **co-construire entre l'opérateur local, les partenaires et les trois groupes de travail suivants :**
 - un groupe « agriculture et eau »,
 - un groupe « forêt »,
 - un groupe « tourisme et activité sportive ».

Synthèse des remarques sur le document

 **Jean-Yves Magaud** (Centre régional de la propriété forestière) : inscrire le rôle de protection des milieux Naturels contre les incendies des pistes DFCI dans le tableau de l'effet des pratiques sur l'état de conservation et lister les espèces végétales qui permettent la caractérisation de l'habitat châtaigneraie cévenole.

 **Jean Baptiste Régné** (syndicat des propriétaires forestiers du Gard) demande de:
- inscrire le groupement de développement forestier du Gard et le syndicat des propriétaires forestiers du Gard dans la liste des acteurs de la filière bois présentée dans le volume 1,

Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet

- modifier le terme « reboisement » par le terme « boisement dans le tableau de l'effet des pratiques sur l'état de conservation.

 **Jean-Pierre Lafont** (coopérative forêt privée lozérienne et gardoise), **Lise Girard** (Chambre d'agriculture de Lozère) et **Jean Baptiste Régné** demandent de compléter et améliorer les connaissances sur la partie forêt privée et publique (nature de la forêt, pratiques de gestion et enjeux sur la forêt).

 **Christine Lacoste** (conservatoire départemental des sites lozériens) demande d'améliorer les connaissances sur la répartition et la superficie des habitats et notamment l'habitat prairie maigre de fauche pour connaître la superficie réelle et obtenir une vision concrète de cet habitat sur le territoire. A partir de ce travail intégrer les nouvelles informations dans l'analyse écologique et réactualiser l'état de conservation et le tableau de hiérarchisation des enjeux.

Nathalie Lamande répond qu'une cartographie exhaustive des habitats sur des grands sites, comme le site de la Vallée du Gardon de Mialet, n'est guère possible pour diverses raisons : humaines, financières et techniques. Le choix raisonné pour ce site s'est donc porté sur une méthode d'extrapolation.

 **Fabien Sané** (association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement) demande que soit inscrit, dans la partie chauves souris du volume 1 du document d'objectifs, les espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site (Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Rhinolophe Euryale). Il souhaite également avoir plus d'information sur les gîtes majeurs pour la conservation des chiroptères et propose que l'amélioration des connaissances sur le site soit une action prioritaire.

 **François Faure** (adjoint maire de Moissac Vallée Française) demande qu'il soit mentionné dans le document que le Ciste de Pouzol et le Ciste à feuilles de peupliers ne sont pas exclusivement présents dans l'habitat naturel pinèdes à pins de Salzmänn.

 **Claire Moucot** (groupement d'intérêt économique plante infuse) demande que soit ajouté, dans la partie espèces invasives, un paragraphe sur le Buddleia.

 **Bruno Tamagna** et **Joseph Delvallée** de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Gard et de la Lozère font les remarques suivantes sur la partie piscicole et l'Ecrevisse à pattes blanches et indiquent que :

- la carte du Barbeau et la carte du Chabot sont à revoir car elles ne correspondent pas à la réalité des données disponibles,
 - les seuils en dur ne doivent pas faire l'objet de mesure de suppression puisqu'elles isolent les populations de Barbeau méridional de son concurrent direct le Barbeau fluviatile. Leur suppression pourrait profiter au barbeau fluviatile qui n'est pas une espèce d'intérêt communautaire.
 - il faut ajouter les fiches de terrain dans les annexes et des informations supplémentaires concernant le protocole d'inventaire et les données brutes,
 - il faut ajouter des mesures de prophylaxie (mesures de précaution pour éviter d'importer des espèces invasives ou des maladies qui pourraient décimer l'écrevisse à pattes blanches),
 - les inventaires antérieurs à 2009 sont à valoriser dans le document, notamment le travail qui a été conduit entre le Parc national des Cévennes et l'ONEMA,
 - il est nécessaire d'affiner les mesures de conservation dans les fiches espèces,
- Ils indiquent que l'ONEMA est réservé sur la validation de cette partie du document tant que ses compléments ne seront pas apportés.

 **Jean-Pierre Lafont**, Coopérative forêt privée lozérienne et gardoise indique que la yeuseraie silicicole est présente sur le site mais non mentionnée dans le document.

Romain Lejeune explique que ce qui a été observé sur le site était plus un stade de développement de type maquis que de type forestier.

Luc Capon propose de vérifier si la yeuseraie silicicole est un habitat constitutif de la liste potentielle des habitats naturels d'intérêt communautaire. Dans ce cas, il propose de l'évoquer dans le document comme potentiel sur le site.

 **Jean-Claude Pigache** et **Luc Capon** indiquent que les points ayant fait l'objet d'observations sont retirés de la validation de cette partie du document d'objectifs et que les éléments à corriger ou à compléter seront représentés pour validation aux membres du comité de pilotage lors de sa prochaine constitution. Luc Capon, avec les partenaires concernés, se rapprochera des auteurs des remarques et les éléments modifiés seront revus avec eux. En outre, un document de compilation intégrant les données techniques et les modalités de réalisation des inventaires sera annexé au DOCOB

Remarques reçues en dehors du comité de pilotage par : Olivier Vinet (onf de Lozère), M. Ternat (fédération de chasse du Gard), Jean-Marie Dignes (chambre d'agriculture de Lozère), Marie-Pierre Ferreux (association marron et châtaigne des Cévennes et du Haut-Languedoc), Frank Duguepéroux (PnC) et Christine Lacoste (CDSL). Au même titre que les précédentes remarquent, elles seront prises en compte et modifiées dans le volume 1 du document d'objectifs. Les modifications **recevables** seront présentées aux auteurs des remarques puis au COPIL avant validations définitives

Questions et remarques diverses

 **Claire Moucot** souhaite être partenaire pour prévoir des actions de vigilances sur les plantes invasives et sur la place des plantes bio-indicatrices pour travailler en collaboration avec l'opérateur local sur ces espèces.

Luc Capon répond que cette collaboration peut se faire au sein des groupes de travail et l'invite à s'inscrire.

 **Jean-claude Laporte**, adjoint au maire de Mialet et président des Défenses contre les incendies (DFCI) des basses vallées cévenoles, interroge l'assemblée pour savoir quelles vont être les contraintes des communes dans le cadre du dispositif Natura 2000 ?

Nathalie Lamande explique que lorsqu'un projet de développement urbanistique risque de détruire des habitats d'intérêt communautaire, il sera demandé, à la charge du porteur de projet, de trouver la meilleure alternative qui évitera de détruire les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dans l'objectif de les conserver.

 **Jean-Pierre Lafont** demande sous quel type de peuplement se situe la fougère *Trichomanes* remarquable sur le ruisseau de la Bastide.

Luc Capon répond en précisant que cette fougère se trouve sous une petite cavité naturelle et qu'il s'agit d'une espèce qui ne supporte pas la lumière directe mais plutôt une lumière diffuse. Le type de peuplement semble ne pas avoir d'importance.

 **Jean-Yves Magaud**, souhaite connaître les éléments de caractérisation de habitat Châtaigneraie cévenole et sa caractérisation et si la contractualisation se fera sur la base de la cartographie.

Patrice Benoit de la DDTM du Gard, indique qu'en dessous de 600 m la châtaigneraie est de type méditerranéenne et qu'entre 600 et 700 m, il est nécessaire de faire un relevé de végétation poussé pour savoir si le cortège floristique méditerranéen est présent ou pas.

Luc Capon confirme que les possibilités de contrat seront identifiées sur la base de la cartographie.

Proposition de validation du volume 1 du document d'objectifs

Jean-Claude Pigache propose aux membres du comité de pilotage d'exprimer son avis sur le rapport d'inventaire et d'analyse qui vient de lui être présenté.

Le comité de pilotage valide dans son ensemble le rapport y compris les éléments cartographiques et les annexes à l'exception des points suivants du volume 1 du document d'objectif:

- Complément sur la forêt privée et publique (les pratiques et acteurs),
- Complément à l'inventaire chauves-souris (espèces potentielles, méthodologie et résultats),
- Prairie maigre de fauche (affiner la cartographie de cet habitat et son analyse écologique),

Espèces piscicoles et écrevisse à pattes blanches : revoir la cartographie du Barbeau méridional et du Chabot, prendre en compte les données anciennes dans la cartographie, apporter des informations complémentaires sur la méthodologie d'inventaire et fournir en annexe les données brutes, retirer la mesure de suppression des seuils d'importance pour le Barbeau, revoir fiche poisson en général en concertation avec l'ONEMA

Ajout d'un paragraphe sur le Buddleia dans la partie espèces invasives,
Insertion de la liste des espèces végétales de caractérisation de l'habitat châtaigneraie cévenole,
remplacement du terme Station RHP par station de suivi normalisée selon le protocole RHP.

Le comité de pilotage reporte sa décision à sa prochaine séance concernant ces points.

Suite de la démarche

Jean-Claude Pigache confie la parole à Luc Capon pour présenter la deuxième phase de l'élaboration du document d'objectifs.

Luc Capon et Nathalie Lamande explique que la deuxième phase consistera à définir le programme d'action en co-construction avec les groupes de travail afin d'atteindre les objectifs de conservation qui ont été validés ce jour. Ce programme va définir : les actions de conservation ou de réhabilitation des habitats naturels ou d'espèce d'intérêt communautaire, les actions de suivi et les actions de sensibilisation et de communication pour informer et inciter les acteurs du territoire à signer un contrat ou la charte Natura 2000. Cette charte proposera une liste d'engagement des bonnes pratiques par milieux naturels, tandis que les contrats proposeront des actions qui vont au-delà des bonnes pratiques et qui seront rémunérées. L'ensemble des engagements de la charte et des actions sera défini dans cette deuxième partie de l'élaboration du document d'objectifs. Le programme d'action sera proposé aux membres du comité de pilotage et fera l'objet d'une validation.

Mots du Président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons (opérateur local)

Jean-Claude Pigache confie la parole à Hubert Pfister, président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

Hubert Pfister, déclare que la communauté de communes de la Cévennes des Hauts Gardons est heureuse de piloter ce projet au nom des collectivités locales du territoire du site Natura 2000. Il ajoute que la participation des acteurs locaux à la concertation est fondamentale car c'est à eux d'élaborer les actions que le territoire veut conduire.

Il évoque ensuite le poids financier que supporte la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons pour porter ce projet collectif. Il demande aux communes et communautés de communes si elles peuvent soutenir financièrement certaines actions de ce projet. La communauté de communes se charge de faire parvenir un courrier mentionnant les budgets, les financements et les actions sur lesquelles pourraient porter leur soutien financier.

Mots du président du Comité de pilotage et clôture de séance

Jean Claude Pigache souhaite que soit amélioré la relation du dispositif Natura 2000 avec la population. Il demande ainsi aux membres du comité de pilotage et personnes invitées de participer aux groupes de travail et au comité intercommunal Natura 2000 et de diffuser l'information pour que le document d'objectifs et les actions qui vont être portées reflètent les attentes des acteurs du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions supplémentaires, **Jean Claude Pigache** lève la séance à 16h40.